

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2024-12-30-00001

établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités à publier des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025

CONSTITUTION

EGA06357

Par acte sous seing privé du 27/10/2025 à REMIRE MONTJOLY (97354), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

DENOMINATION : PLS DEV
SIEGE SOCIAL : 13 résidence Parc Lindor 97354 REMIRE MONTJOLY

OBJET PRINCIPAL : Toutes activités d'investissement et d'exploitation éligibles aux dispositifs fiscaux prévus par l'article 244 QUATER X et par l'article 244 QUATER W du CGI et plus particulièrement, le peuplement, la mise en location, la gestion locative, la conclusion de baux à construction, de contrats de promotion immobilière, l'acquisition, la vente, la construction, dans les départements d'outre-mer, de logements neufs financés soit par des Prêts Locatifs Sociaux (PLS) soit par des prêts amortissables classiques. Ces logements neufs sont exclusivement destinés à être loués nus à usage d'habitation principale dans le secteur du logement social ou du logement intermédiaire pendant une durée minimum de cinq années, à des conditions de loyer-plafond et de ressources des locataires telles que définies par décret annuel. L'acquisition de terrains à bâtir en vue de leur division et ventes en lots viabilisés et toutes activités liées à la promotion immobilière, la location, la conclusion de baux.

Activité de promotion immobilière.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1 000 €

PRESIDENT : La société KAIROS INVESTISSEMENT dont le siège social est situé 13 Parc Lindor 97354 REMIRE MONTJOLY.

IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne

ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à son porteur, dans l'actif social, les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les décisions des associés, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux dans les conditions prévues par les présents statuts.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions sont librement cessibles entre associés. Les actions détenues par l'associé unique sont également librement cessibles. Toutes les autres cessions ou transmissions à quelque titre que ce soit de tout ou partie des actions détenues par un associé à un tiers à la société y compris aux conjoints, aux ascendants ou aux descendants du cédant est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

EGA06368

Avis est donné de la constitution de la société SCI CLER'S, au capital de 500 €.
Siège : 940 ROUTE DE LA CHAUMIERE, 3 RESIDENCE OASIS, 97351 MATOURY.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de CAYENNE.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement

ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 500 €.

Les parts sociales sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.

Gérant : Monsieur Oswaldo CLEREMPUY, demeurant 940 ROUTE DE LA CHAUMIERE, 3 RESIDENCE OASIS, 97351 MATOURY.

Gérante : Madame Bénédict EXT-YCLE-REMPUY, née EXT-Y, demeurant 940 ROUTE DE LA CHAUMIERE, 3 RESIDENCE OASIS, 97351 MATOURY.

EGA06364



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société, le 30/10/2025, présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : SCI CONNECTION

CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE SOCIAL : 14 rue Thierry Delhaise, Lotissement Cabalou - 97310 KOUROU

OBJET : La Société a pour objet : L'acquisition, la construction, l'entretien, l'administration, la gestion par location ou autrement et la vente de tous immeubles, biens immobiliers, et objets mobiliers s'y rattachant ou accessoire.

DUREE : 99 ans

GERANTS ET ASSOCIES :

Monsieur Réginald LAHONDES, né le 21/11/1962 à Nîmes, de nationalité française, demeurant 14 rue Thierry Delhaise, Lotissement Cabalou - 97310 KOUROU, Gérant et Associé indéfiniment responsable.

Monsieur Kévin SHUM, né le 11/08/1984 à Cayenne, de nationalité française, demeurant Place de l'Europe, Bâtiment G1, 2D - 97310 KOUROU, Gérant et Associé indéfiniment responsable.

IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne
Pour avis.

EGA06359

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 29 octobre 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : WILPAC

Siège social : 19 résidence Les Mombins 3, 97354 REMIRE MONTJOLY

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par bail et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ;

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la société au moyen de vente, échange ou apport en société, Et généralement toutes opérations quelconques pouvant de rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations

ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur William CLERY, né le 11 novembre 1992 à CAYENNE (973), demeurant 19 Résidence Les Mombins 3 97354 REMIRE MONTJOLY

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

Agrement des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales dans les autres cas.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CAYENNE.

EGA06358

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 29 octobre 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : ANGI

Siège social : 2571 route de Montabo, Résidence Tumuc Humac Numéro 19, 97300 CAYENNE

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par bail et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ;

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ;

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et généralement toutes opérations quelconques pouvant de rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Anthony CLERY, né le 28 janvier 1987 à CAYENNE (973), demeurant 2571 Route de Montabo - Résidence TUMUC HUMAC N°19 97300 CAYENNE

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Agrement des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales dans les autres cas.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CAYENNE.

MODIFICATIONS

EGA06360

J.P.N. AMAZONE

SASU au capital de 3500€

Siège social : N°180 PK 28 Route de l'Est
Lieudit Beauséjour 97311 ROURA
915 161 426 RCS CAYENNE

Aux termes de décisions en date du 01/10/2025, l'associé unique a décidé

- d'étendre l'objet social aux activités de hébergement, l'achat, la vente, la revente, la distribution, l'importation et l'exportation de tous produits manufacturés en détail ou en gros, par voie électronique, à distance ou sur place ainsi que toutes opérations de commerce liées à cette opération, la fabrication, l'achat, la vente, la distribution de matériels de construction notamment parpaings, briques, blocs béton, éléments préfabriqués, ainsi que toute activité liée au gros œuvre, au second œuvre et à l'aménagement et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social N°180 - PK 28 Route de l'Est lieudit Beauséjour, 97311 ROURA au F664 sur la RN 2 97390 REGINA à compter du 01/10/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

MARCHÉ PUBLIC

EGA06337



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant ouverture d'une enquête publique conjointe, préalable à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Matoury, et parcellaire en vue de la cessibilité des parcelles nécessaires à l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du secteur n° 5 de l'OIN, dit « Cogneau-Larivot », sur la commune de Matoury

Le préfet de la Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe, préalable à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLU de la ville de Matoury, et parcellaire en vue de la cessibilité des immeubles nécessaires à l'opération d'aménagement de la ZAC du secteur n°5 « Cogneau-Larivot » de l'OIN, sur le fondement des articles R.123-2 et suivants du code de l'environnement, R.112-1 et suivants, et R.131-14 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Cette enquête est prescrite du lundi 3 novembre 2025 au lundi 8 décembre 2025 inclus

La programmation du projet d'aménagement du secteur n° 5 de l'OIN, dit « Cogneau-Larivot » prévoit la création de 45 610 m² de surface dédiée à l'activité économique et aux entreprises, de 1050 logements environ, d'un hôtel, de 2 groupes scolaires, d'un pôle d'animation et de vie accueillant services et commerces de proximité au cœur des zones résidentielles.

Le maître d'ouvrage est l'EPFA Guyane. La personne chargée du suivi du dossier pour le maître d'ouvrage est Mme Justine Bourgeois - foncier@epfag.fr

Le service instructeur est le service « Urbanisme, Logement et Aménagement - Unité Opération d'Intérêt National » de la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTMM).

Les personnes en charge du dossier à la DGTMM sont :

Mme Clara TIBI - courriel : clara.tibi@guyane.gouv.fr
M. Thibaut PERAN - courriel : thibaut.peran@guyane.gouv.fr

Le président du tribunal administratif de Guyane a désigné, par décision n°E2500024/97 du 2 septembre 2025, M. Gilbert GUYARD en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

En version papier :

A la mairie de Matoury : 1, rue Victor

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2024-12-30-00001
établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités à publier
des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025

TRIBUNAUX

EGA06367

Date: 25 Septembre 2025 Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

RCS: 87797549000013

NOM: Association GROUPEMENT D'EMPLOYEUR POUR LE RENFORCEMENT HUMAIN des organisations professionnelles agricoles de GUYANE

Forme: Groupement d'employeurs

Activité: Disposition de ressources Humaines

Adresse: 1 avenue Saint Agathe 97355 MACOURIA

Complément de jugement: Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements provisoire le 31/08/2025, désignant mandataire judiciaire Me BES Laura, ayant étude au 24 rue du Lieutenant Goinet 97300 Cayenne, désignant administrateur judiciaire Me MIROITE Lesly, ayant étude au 44 rue Schoelcher 97300 CAYENNE. Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire dans les deux mois de la présente publication

EGA06368

Affaire SCI MORTIN

N° RG 25/01378 - N° Portalis DB3Y-W-B7J-DPX6

Date: 30/11/2025 Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

RCS: 892960600

NOM SCI MORTIN

Forme: Société civile immobilière

Activité: acquisition la prise de bail la location de tous les biens immobiliers et mobiliers

Adresse: 62 Avenue leopold heder

Complément de jugement: Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements provisoire le 29/07/2024, désignant mandataire judiciaire Me BES Laura, ayant étude 24 rue Lieutenant Goinet, désignant administrateur judiciaire Me MIROITE Lesly, ayant étude 44 rue schoelcher. Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire dans les deux mois de la présente publication.

EGA06362

Affaire Association ASSOCIATION NAUTIQUE DE KOUROU

N° RG 25/01375 - N° Portalis DB3Y-W-B7J-DPXQ

Date: 30/11/2025 Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

RCS: W9C1003354

NOM ASSOCIATION NAUTIQUE DE KOUROU

Forme: association

Activité: activité nautique

Adresse: 11 RUE MADAME PAYE 97310 KOUROU

Complément de jugement: Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements provisoire le 29/07/2024, désignant mandataire judiciaire Me BES Laura, ayant étude 24 rue Lieutenant Goinet, désignant administrateur judiciaire Me MIROITE Lesly, ayant étude 44 rue schoelcher. Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire dans les deux mois de la présente publication

Céide – 97351 Matoury, les lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 16h00, les mercredi de 7h30 à 14h00, et les vendredi de 7h30 à 14h30 ;

En version dématérialisée :

- <https://www.registre-numerique.fr/zac-cogneau-larivot-matoury>

- sur le site internet des services de l'État en Guyane <https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2025>

- A la Direction Juridique et du Contentieux (DJC) Bâtiment HEDER – RDC – rue Élixa ROBERTIN à Cayenne, où un poste informatique est mis à disposition du public du lundi au vendredi de 8h à 13h.

Ce dossier est constitué :

- d'un sous-dossier de déclaration d'utilité publique comprenant notamment la notice explicative, le plan de situation, le plan général des travaux, les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants, et l'appréciation sommaire des dépenses envisagées ;

- d'un sous-dossier d'enquête parcelaire comprenant notamment une notice explicative, un état et des plans parcelaires ;

- d'un sous-dossier de mise en compatibilité du PLU de la ville de Matoury ;

- de la synthèse de la participation du public par voie électronique, organisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale ;

- de l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par écrit, sur les registres d'enquête publique, tenus à la disposition du public à la mairie de Matoury ;

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/zac-cogneau-larivot-matoury>

- par courriel : zac-cogneau-larivot-matoury@mail.registre-numerique.fr ou dga-djc-enquetes-publiques@guyane.gouv.fr

- sur le site internet des services de l'État en Guyane :

- <https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2025> via l'onglet « Déposer une observation » ;

- par voie postale, à l'attention de M. Gilbert GUYARD, à l'adresse suivante : Services de l'État en Guyane – DGA/DJC – CS 57008 – 97307 Cayenne Cedex,

Toutes les observations devront être transmises durant la période de l'enquête publique, et au plus tard le **lundi 8 décembre 2025 avant 16h** pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le **lundi 8 décembre 2025 avant 16h**.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Matoury, 1, rue Victor Céide – 97351 Matoury, au cours des permanences suivantes :

- **lundi 3 novembre 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h**

- **lundi 17 novembre 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h**

- **jeudi 27 novembre 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h**

- **lundi 8 décembre 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h**

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Guyane est l'autorité compétente pour se prononcer sur l'utilité publique valant mise en compatibilité du PLU de Matoury, ainsi que sur la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions, ainsi que le PV de synthèse et l'avis du commissaire enquêteur sur l'emprise de l'opération, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Matoury. Ils seront également consultables pendant un an sur le site internet suivant :

www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2025

Cayenne, le 13 octobre 2025

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

La Secrétaire Générale des services de l'État

Florence GHILBERT

Une annonce légale

à publier en Guyane ?

Saisissez-la en ligne !

7 Jours / 7 et 24 H / 24

Votre attestation immédiate-

ment

dans votre boîte mail

Paiement sécurisé

www.lapostille.fr